Département de
SEINE-ET-MARNE

LIVRY-SUR-SEINE
Mairie de LIVRY-SUR-SEINE

1, rue de Vaux
77000 LIVRY SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Les discussions et examen du projet de BP en Bureau Municipal spécial Finances du 16 mars 2022 ont permis de poser les bases à partir desquelles a été construit le budget pour l'exercice 2022.

La commune s'est fixée comme objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement, comme les années précédentes, sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics qui relèvent de sa sphère de compétence.
L'optimisation de la dépense publique ainsi que le processus de mutualisation avec la CAMVS sont deux voies empruntées pour organiser la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courante à périmètre d'intervention constant.

Le BP 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 637 170 euros
- section d'investissement : 1 602 236,36 euros

Sommaire :

1/ Eléments du contexte

2/ Section de fonctionnement
Recettes
Dépenses

3/ Section d'investissement
Recettes
Dépenses

4/ Niveau d'épargne (capacité d'autofinancement)
Evolution de la CAF brute

5/ Dette

6/ Fiscalité

7/ Subventions versées

8/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1/ Eléments du contexte

Le contexte économique est toujours aussi contraint et il convient donc de poursuivre les efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en tentant d'optimiser les recettes.
La crise sanitaire de ces deux dernières années a eu un fort impact sur les finances des communes.
Certains projets n'ont pas été menés, faute de temps pour les réaliser, et des dépenses imprévues sont venues grever les budgets.
Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.
La commune a décidé de demander une subvention dans le cadre de ce CRTE afin de financer les travaux de rénovation énergétique prévus pour l'école élémentaire.
Ces travaux seront effectués au cours de l'été 2022.
Par contre, l'agrandissement du restaurant scolaire, dont le début était initialement prévu pour cette année 2022, est reporté. De nouvelles études doivent être menées afin d'intégrer la mise en place d'un centre de loisirs.
La convention Centre de Loisirs avec Vaux le Pénil s'achève le 31/12/2022.
Quatre projets d'investissement principaux figurent au budget 2022 :

École élémentaire

404 340€

Salle Dumaine

86 000€

Éclairage public

66 410€

Restaurant scolaire (études)

20 640€

Autres investissements les plus significatifs prévus au budget 2022 :

Travaux de voirie

39 800€

Parking école maternelle

31 000€

4ème classe Maternelle

35 000€

Arêtiers église

24 000€

Un plan plus ambitieux de rénovation des voiries pluriannuel est à l'étude avec un financement par emprunt pour tout ou partie.

2/ Section de fonctionnement

A Recettes

Le montant des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à 1 387 804,85 €

	BP 2020	BP 2021	BP 2022
013 atténuations de charges	3 000,00	2 000,00	3 400,00
70 produits des services	103 260,00	101 570,00	104 560,00
73 impôts et taxes	907 010,00	894 090,00	85 650,00
731 Fiscalité locale			842 090,00
74 Dotations et participations	251 370,00	261 250,00	276 380,00
75 autres produits	66 802,52	69 401,36	73 500,85
76 produits financiers	6,00	5,00	4,00
77 produits exceptionnels	9 320,00	3 450,00	300,00
78 Reprises sur provisions	0	0	1 920,00
Total recettes réelles	1 340 768,52	1 331 766,36	1 387 804,85
Recettes d'ordre	0	0	0
Total recettes de fonctionnement de l'exercice	1 340 768,52	1 331 766,36	1 387 804,85
002 Résultat de fonctionnement reporté	831 764,48	1 016 233,64	1 249 365,15
Total recettes cumulées	2 172 533,00	2 348 000,00	2 637 170,00

Etabli sur les mêmes bases que les années précédentes, dans un contexte de très faible évolution des recettes fiscales, avec le souci de maîtriser les dépenses.

Le budget de fonctionnement laisse apparaitre une capacité d'auto-financement qui nous permettra de continuer à financer certaines dépenses d'investissement et d'avoir un recours raisonné à un emprunt.

Le BP 2022 a été élaboré dans un contexte contraint en matière de recettes.
Il est précisé que le BP est toujours construit sans tenir compte de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), qui est intégrée lors d'une décision modificative budgétaire en juin chaque année.
La hausse du chapitre Impôts et taxe s'explique par une augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat (+3.4%)
Une augmentation du poste « Autres produits » en raison du projet de location d'un parking communal.

B Dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élève à 2 637 170,00 €

	BP 2020	BP 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	476 290,00	457 400,00	539 150,00
012 Charges de personnel	622 130,00	608 000,00	651 530,00
014 atténuations de produits	42 670,00	37 510,00	39 070,00
022 dépenses imprévues	99 000,00	100 000,00	0,00
65 autres charges de gestion courante	221 380,00	237 719,00	320 430,00
66 charges financières	18 780,00	16 180,00	14 420,00
67 charges exceptionnelles	1 300,00	1 300,00	600,00
68 Dotations aux amortiss.	0,00	3 430,00	0
Total dépenses réelles	1 481 550,00	1 461 539,00	1 565 200,00
023 Virement à la section d'investissement	667 203,00	865 800,00	1 050 780,00
Dépenses d'ordre	23 780,00	20 661,00	21 190,00
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 172 533,00	2 348 000,00	2 637 170,00

Comme dans le cadre des recettes de fonctionnement, les dépenses ont subi le même contexte de contraintes.

On notera :

- Une augmentation des charges à caractère général liée à l'évolution des dépenses énergétiques et du coût des matériaux,
- Avec la nouvelle nomenclature comptable appliquée au 1er janvier 2022, la M57, il n'y a plus de crédits de paiement votés au titre des dépenses imprévues,
- Une augmentation des charges de personnel en raison de nouveaux recrutements (Services Techniques et périscolaire).

3/ Section d'investissement

A Recettes

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à 1 575 588.01 €

	BP 2020	BP 2021	BP 2022
1068 Affectation résultat de fonctionnement	0	104 923,17	48 461,01
10 dotations, fonds divers	230 497,00	127 460,00	103 600,00
13 subventions d'équipement	323 015,81	539 191,00	250 557,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	300,00	700,00	0,00
23 Immobilisations en cours	17 235,00	0	0
024 Produits des cessions	325 000,00	325 000,00	98 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	800,00	0	0
Total recettes réelles	896 847,81	1 097 274,17	500 618,01
021 Virement de la section fonctionnement	667 203,00	865 800,00	1 050 780,00
Recettes d'ordre	77 345,00	20 661,00	24 190,00
Total recettes d'investissement de l'exercice	1 641 395,81	1 983 735,17	1 575 588,01
001 solde d'investissement reporté	56 752,73	0	26 648,35
Total recettes cumulées	1 698 148,54	1 983 735,17	1 602 236,36

Le poste « Dotations Fonds divers » correspond à la perception du FCTVA (notamment la fin des travaux de l'extension de l'école maternelle) et à la taxe d'aménagement.
On notera que le poste « subventions d'équipement » correspond aux subventions de l'opération Rénovation énergétique de l'école élémentaire.
Le poste « produits de cession » pour 98 000 € correspond à la vente des châteaux d'eau et des parcelles aux Pierrottes.

B Dépenses

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice s'élève à 1 602 236,36

	BP 2020	**BP 2021**	**BP 2022**
20 Immobilisations Incorporelles	43 939,12	67 270,05	71 632,47
204 Subventions d'équipement versées	1 240,00	0	0
21 Immobilisations Corporelles	974 604,74	766 177,92	1 464 150,19
23 Immobilisations en cours	550 967,68	727 818,06	14 403,70
13 Subvention d'invest.	0	2 000,00	2 000,00
16 Remboursement d'emprunts	73 032,00	47 726,00	47 050,00
45 Opérations pour compte de tiers	800,00	0	0
Total dépenses réelles	1 644 583,54	1 610 992,03	1 599 236,36
Dépenses d'ordre	53 565,00	0	3 000,00
Total dépenses d'investissement	1 698 148,54	1 610 992,03	1 602 236,36
001 solde d'investissement reporté	0	372 743,14	0
Total dépenses cumulées	1 698 148,54	1 983 735,17	1 602 236,36

Le budget 2022 prévoit la réalisation de divers travaux et acquisition de matériel :

Les particularités principales sont :

Bâtiments :

- Les honoraires pour l'extension du Restaurant Scolaire
- La rénovation énergétique de l'école élémentaire
- La mise aux normes de la Salle Dumaine
- La 4ème classe de l'école maternelle
- Les sols plombant 2 classes en élémentaire et 1 classe en maternelle
- L'abri de jardin à l'école maternelle
- Les travaux de l'Eglise

Voirie Terrassement :

- L'aménagement Rue de Vaux
- Le mur meulière du Fief du Pré
- Les rampes d'accès devant l'église et la pharmacie
- La réfection du parking de l'école maternelle
- Les panneaux de signalisation
- Les trottoirs Rue de la Gare
- Le budget participatif
- Le remplacement de mâts et points lumineux
- Les jardinières de voirie

Equipement :

- Equipement de la 4ème classe à l'école maternelle
- Structure métallique Vitraux
- Alimentation et signalétique des défibrillateurs aux Ecoles et à la Mairie
- Monobrosse
- Tableaux board à l'école élémentaire
- Matériel pour le service technique
- Matériel pour l'école maternelle
- Matériel pour l'école élémentaire
- Matériel informatique
- Panneaux d'affichage

Les dépenses d'investissement seront financées en partie par les subventions suivantes :

Subventions attendues 2022	
FAC du département	102 200,00 €
CRTE	87 900,00 €
Subvention SDESM	18 800,00 €
Fonds de concours CAMVS	30 000,00 €

Le budget 2022 prévoit également les dépenses d'investissement suivantes :

Investissements budget 2022	
Aménagement rue de Vaux	21 800,00 €
Trottoirs rue de la Gare	18 000,00 €
Réfection mur en meulière du fief	15 700,00 €
Sols plombants (2 classes école élémentaire et 1 classe école maternelle)	12 000,00 €
Réfection sol de la maisonnette (Rdc)	7 500,00 €
Budget participatif (1ère édition)	7 000,00 €

Le reste à charge sur ces différentes opérations sera financé sur le budget de la commune pour un montant de 566 490 euros qui s'imputera sur l'excédent de fonctionnement de 1 249 365 euros. L'excédent prévisionnel restant serait donc ramené à 682 875 euros.

4/ Niveau d'épargne (capacité d'autofinancement)
Evolution de la CAF brute page 87

5/ Dette

A ce jour, la commune a un emprunt lié à l'achat et au financement des travaux du fief dont l'annuité est de 59 200 euros. L'extinction de cette dette est prévue en 2030.
Un autre emprunt lié à la rénovation de 2 logements communaux dont l'annuité est de 2200 euros se terminera en 2032.

Cette situation financière stable nous permet d'envisager d'avoir recours à de nouveaux emprunts afin de financer des travaux de voirie plus importants, avec des taux d'emprunt faibles qui nous permettront de continuer à contenir les dépenses.

Encours de la dette au 1er janvier 2022 = 406 092.69 €

Soit 183.34 € / habitants (base 2215 habitants)
Pour mémoire : le ratio encours de la dette des communes de la même strate est de 684 €

VOIR PAGES 89 et 90

6/ Fiscalité

Les recettes fiscales sont composées de : la part communale de la taxe d'habitation des résidences secondaires (soit un taux de 10,63% demeurant inchangé et portant uniquement sur les résidences secondaires en application de la réforme relative à la suppression de la TH), de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	10.51%	10.57%	**10,63%**	**10,63%**	**10,63%**	**10.63%**
TF PB	17.03%	17.13%	**17,23%**	**17,33%**	**35,54%**	**35.54%**
TF PNB	92.37%	92.37%	**92,37%**	**92,37%**	**92,37%**	**92.37%**

Soit un taux de 35,54% pour 2021 comprenant 17,54% TFPB part communale + 18% TFPB part départementale (cf réforme de la taxe d'habitation)

Le taux de TFPB, compte tenu de la revalorisation des bases à 3.4% n'a pas été augmenté en 2022.

VOIR PAGE 91

7/ Subventions versées

Ce tableau présente les prévisions budgétaires (BP + DM) sur trois exercices.

Personnes de droit public	2020	2021	BP 2022
CCAS	20 000.00	34 000.00	16 500,00
Commune de Vaux le Pénil (Centre de Loisirs – Service Jeunesse)	0,00	80 200.00	70 200,00
Sous total 1	**20 000.00**	**114 200.00**	**86 700.00**
INVESTISSEMENT			
ALJEC	0,00	0,00	0,00
SDESM	240,00	0,00	0,00
Sous total 2	**240,00**	**0,00**	**0,00**
Personnes de droit privé			
ALJEC adultes	3 520.00	3 520.00	3 520,00
ALJEC jeunes	3 780.00	3 780.00	3 780,00
ALJEC (Subvention exceptionnelle)	0,00	0,00	0,00
ALJEC (Club des Anciens)	950.00	950.00	950,00
ARPAC	400.00	400.00	300.00
ARVAL	1 000,00	200.00	200,00
C.O.S	8 200.00	8 360.00	8 760,00
Comité d'Animation	500,00	300,00	300,00
Donneurs de sang	450.00	450.00	450,00
Jardins de Livry	250.00	250.00	250,00
Livry-Environnement	300.00	400.00	600,00
Petits Minots	3 000.00	3 000.00	3 000,00
Secours Populaire	1 000.00	1 000.00	500,00
Secours Catholique	300,00	300,00	500,00
Société de Chasse	400.00	200.00	200,00
Les Vitraux de Livry	100,00	100,00	600,00
Club de Football La Rochette/VLP	920,00	736,00	759,00
VLP Judo	230,00	276,00	230,00
APIL (Parents d'élèves)	100,00	100,00	100,00
RIVAGE	933,00	933,00	952,00
Soleil d'Automne	160,00	0,00	0,00
Collège La Mare aux Champs	1 008,00	936,00	864,00
Forêts Comestibles	0,00	300,00	600,00
ASSAD RM	0,00	0,00	14 000,00
Sous total 3	**27 501,00**	**26 491.00**	**41 415,00**
Familles			
Sous total 4	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits non affectés	*800.00*	*700.00*	*1 000,00*
Sous total avec réserve	**28 301.00**	**27 191.00**	***42 415,00***
TOTAL GENERAL	**48 541.00**	**141 391.00**	**129 115,00**

8/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs au 1er Janvier 2022 s'élèvent prévisionnellement à 18 agents se décomposant comme suit :

8 agents titulaires à temps complet
3 agents titulaires à temps non complet
1 agent non titulaire à temps complet
2 agents en emploi aidé à temps complet
4 agents non titulaires à temps non complet

Les charges prévisionnelles 2022 de personnel s'élèvent au total à : 651 530 €